



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
28 mars 2001  
Français  
Original: anglais

**Pour information**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle 2001**

4-8 juin 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Résumé des bilans d'étape et des principales évaluations des programmes de pays**

**Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants  
et États baltes**

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), par laquelle le Conseil d'administration prie le Secrétariat de lui soumettre un résumé des bilans d'étape et des principales évaluations des programmes de pays, en faisant ressortir notamment les résultats obtenus, les enseignements tirés et la nécessité d'éventuelles modifications à apporter aux programmes. Le Conseil fait alors des observations sur ces rapports et formule si nécessaire des directives à l'intention du Secrétariat. Les bilans d'étape et les évaluations décrits dans le présent rapport ont été effectués en 2000.

---

\* E/ICEF/2001/7.

## Introduction

1. En 2000, aucun bilan d'étape n'a été effectué dans le cadre des programmes de pays menés dans la région. Néanmoins, l'année a offert de nombreuses occasions d'améliorer les données grâce à des activités importantes entreprises dans le cadre du suivi mondial, à savoir : le projet d'éducation pour tous (EPT) qui a fait l'objet du précédent résumé de bilans d'étape et des évaluations (E/ICEF/2000/P/L.26), cette activité ayant commencé en 1999 et s'étant poursuivie pendant l'année 2000, et l'évaluation de fin de décennie des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

2. La plupart des pays de la région (hormis la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne et le Turkménistan) ont présenté des rapports sur l'évaluation de fin de décennie du Sommet mondial pour les enfants. Le processus de présentation des rapports a non seulement permis d'actualiser les données fondées sur les 26 indicateurs sélectionnés pour mesurer les progrès réalisés, mais il a en outre favorisé le resserrement et la transparence des relations en matière d'évaluation entre les divers ministères et instituts des pays qui y ont participé ainsi qu'entre les organismes d'appui des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations de la société civile. Pour combler les lacunes constatées dans les données, les 10 pays suivants ont mené des enquêtes en grappes à indicateurs multiples : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Ouzbékistan, République fédérale de Yougoslavie, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine. Certains résultats de ces enquêtes ont fait apparaître des tendances particulièrement alarmantes qui amèneront à infléchir les orientations de programme et qui permettront à l'avenir d'arrêter des plans pour la recherche, le suivi et l'évaluation. Dans le cadre de ces enquêtes à indicateurs multiples, le Bureau régional a organisé, avec l'aide du siège, trois ateliers intensifs d'une semaine en vue de renforcer les capacités en matière de méthodes d'échantillonnage et d'enquête, de traitement et d'analyse des données, et d'établissement des rapports au sein des ministères et des instituts participant à ces enquêtes.

3. Plusieurs évaluations importantes des interventions de l'UNICEF ont été effectuées au cours de l'année 2000, qui étaient toutes axées sur des programmes ou des projets exécutés sur une période de trois ans au minimum.

4. La première évaluation de fin de cycle de programme dans la région a été effectuée en Turquie alors que le programme national portant sur la période 1997-2000 touchait à sa fin. Il est vivement recommandé d'entreprendre désormais des évaluations de fin de cycle des programmes, et la plupart des plans intégrés de suivi et d'évaluation qui ont été élaborés l'année précédente comportent des plans pour ce type d'évaluation. Les premiers efforts de la Turquie dans ce domaine sont importants. Cette initiative étant la première tentative d'évaluation d'un cycle complet de programme entreprise dans la région, elle a d'ores et déjà établi un précédent pour d'autres programmes. Si ce pays n'avait été victime d'un tremblement de terre, cette activité aurait été de fait une évaluation de fin de cycle de programme.

5. L'évaluation du programme d'éducation des familles en Roumanie, qui a été lancé en 1991 et qui s'est poursuivi pendant trois cycles de programme, mérite également l'attention. Elle a non seulement permis de dégager des orientations concrètes en matière de programme, mais elle a également servi de tremplin à une discus-

sion plus approfondie entre des experts et les participants à l'évaluation dans le cadre d'un excellent atelier de compte rendu faisant suite à l'évaluation.

6. Le Projet de la mer d'Aral pour une aide régionale et une assistance en matière d'environnement a été mis en place en 1995. Ce programme multisectoriel visait les provinces les plus proches de la mer d'Aral situées dans les trois pays concernés, à savoir : le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan.

7. Le projet d'enseignement global en Albanie a été exécuté sur une période de trois ans et l'évaluation a montré qu'il avait eu un impact positif sur les résultats des élèves et qu'il avait suscité la satisfaction des enseignants. Les méthodes utilisées pour l'évaluation et les résultats obtenus seront des instruments utiles pour d'autres programmes qui portent essentiellement sur le processus d'enseignement.

8. Le septième rapport de suivi régional établi dans le cadre du projet MONEE (Suivi de la situation dans les pays d'Europe orientale) au Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, intitulé « La jeunesse dans les sociétés en transition », porte sur la situation des 65 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans dans la région – la « génération de la transition ».

## **Principales évaluations des programmes de pays**

### **Évaluation rapide du programme de pays mené par le Gouvernement turc et l'UNICEF (1997-2000)**

9. Le Bureau de l'UNICEF en Turquie a fait appel à un consultant externe pour effectuer en juin et juillet 2000 une évaluation interne rapide du programme de coopération mené par le Gouvernement turc et l'UNICEF pendant la période 1997-2000. L'étude portait sur les composantes du programme qui sont destinées à faciliter la réalisation des buts et objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action national (PAN) de la Turquie, à savoir :

- a) Mobilisation de la société civile (encourager la participation des communautés et des ONG);
- b) Réduction des disparités régionales et intra-urbaines;
- c) Recherche sociale et suivi;
- d) Planification et élaboration de directives.

10. Suite aux deux importants séismes qui ont secoué la Turquie en 1999, l'UNICEF a lancé un Plan de relance en faveur des enfants turcs qui est pris en compte dans l'évaluation en raison de sa portée (200 000 familles en bénéficiant) et de son coût (15,5 millions de dollars). L'étude menée avait pour objet d'évaluer l'efficacité de ce type de programme et des stratégies utilisées pour que l'on puisse apporter des modifications lors du prochain cycle de programme.

11. L'évaluation a été menée sur la base des rapports annuels, du bilan d'étape, d'études réalisées entre 1997 et 2000, de rapports statistiques sur la Turquie et de rapports de situation. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de pays ont été évalués en fonction des normes qualitatives suivantes : pertinence, viabilité, dé-

marches faisant appel à une large participation, appui à la décentralisation, aptitude à prendre en compte les besoins des femmes et des enfants qui pourraient se faire sentir dans le courant de la période couverte par le programme et autres exigences fondamentales à satisfaire pour promouvoir les objectifs des deux Conventions. Cette opération, qui devait donner lieu à une évaluation de programme beaucoup plus approfondie, a pris la forme d'une étude théorique et de consultations entre homologues, en raison de la situation d'urgence provoquée par le séisme.

12. Les résultats de l'évaluation ont montré que les buts et objectifs du programme adoptés sur la base du PAN et de la Convention relative aux droits de l'enfant étaient pertinents. Ils ont été jugés adaptés aux besoins des bénéficiaires du programme et réalisables, en combinaison, toutefois, avec des projets d'appui dans les domaines des soins de santé primaires, de la nutrition, de l'éducation, etc., y compris des formules mises au point localement pour tenir compte dans ces domaines de certaines contraintes géographiques. On continue néanmoins de penser que les objectifs devraient être plus rigoureusement définis lors de la préparation du programme de pays afin que l'on puisse rendre compte plus précisément des bons résultats du programme ou de ses insuffisances.

13. Le fait d'avoir, pour traiter les problèmes, délimité quatre domaines d'activité, a néanmoins rendu difficile l'assignation des objectifs, le lien de cause à effet direct entre ces domaines et les objectifs n'étant pas toujours apparents.

14. Il est ressorti de l'évaluation que les campagnes de plaidoyer lancées pour mieux faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant et inciter à former des partenariats stratégiques tant avec le Gouvernement qu'avec la société civile de sorte qu'ils jouent des rôles complémentaires ont été couronnées de succès. Les efforts de plaidoyer conjugués de l'UNICEF, des médias et de la société civile au fil des années ont eu pour résultat, durant cette période, d'amener le Gouvernement à manifester sa volonté politique en adoptant des directives concernant les enfants et en promulguant des dispositions législatives connexes.

15. Le programme de pays a été adapté au contexte actuel de réduction des dépenses publiques dans le secteur social grâce à l'adoption de mesures permettant à la société de jouer un rôle plus actif. Ces mesures consistaient notamment : a) à mettre davantage l'accent sur les interventions menées au niveau des villages, pour ce qui concerne, par exemple, les soins de santé primaires et le système d'aiguillage, qui répondent mieux aux besoins des populations et qui ont un meilleur rapport coût-efficacité; b) à recourir à diverses formes de collaboration intersectorielle et de partenariats avec les responsables des communautés et des bénévoles pouvant assurer la prestation des services sociaux; et c) à redonner vie aux modes de participation propres à la culture des populations intéressées, par exemple l'*imece* ou les travaux volontaires effectués en la communauté.

16. Les activités de recherche prévues dans le programme portaient essentiellement sur des études de base pour la conception de projets pilotes. Les informations recueillies seront désormais regroupées et utilisées pour définir les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des groupes de population vulnérables et de les recenser au niveau des ménages pour les besoins de ciblage du programme. Le Système d'information géographique utilisé pour les régions sujettes aux tremblements de terre constitue un outil approprié qui sera utilisé à cette fin.

17. L'appui apporté au processus de décentralisation s'est jusqu'ici limité à fournir des exemples concrets de projets pilotes localisés dans les provinces qui ont démontré qu'il était possible de gérer et de mettre en oeuvre des programmes intersectoriels au plan local. Des enseignements importants ont pu être tirés du programme localisé : a) les provinces et les districts sont les niveaux idoines pour intégrer et faciliter des interventions intersectorielles; b) les pouvoirs locaux sont prêts à admettre que les indicateurs sociaux de la qualité de la vie puissent être utilisés comme outils de développement dès lors qu'une analyse de situation fondée sur des travaux de recherche a été effectuée au préalable; et c) la culture populaire et les systèmes d'aide sociale peuvent être des sources précieuses où puiser des méthodes qui permettent de mobiliser les communautés, d'assurer le partage des coûts d'un projet et sa maîtrise collective, et de garantir la durabilité des investissements qu'il comporte. Il faudra faire en sorte que l'appui à la décentralisation en Turquie soit plus efficacement ciblé et alimenter dans ce but le débat sur les questions de financement, en vue notamment de l'allocation de ressources destinées aux régions défavorisées pour lesquelles les indicateurs de la qualité de la vie sont les plus bas.

18. D'autres tâches importantes ont été ajoutées au programme de travail à la suite des deux violents tremblements de terre qui ont frappé la Turquie en 1999. Le Plan de relance en faveur des enfants turcs a fourni au Bureau de l'UNICEF en Turquie de nombreuses données d'expérience concernant la mise en oeuvre d'un programme d'urgence ambitieux. Il a donné lieu à de nouvelles initiatives comme les interventions psychosociales et la matérialisation du concept d'environnement propice au bien-être de l'enfant, à de nouvelles formes de collaboration, à l'exploitation de nouvelles technologies et à la mobilisation de nouvelles ressources dans le programme, qui pourraient être retenues pour le prochain programme de pays.

19. L'évaluation a montré qu'il fallait assurer une plus grande continuité au niveau des stratégies ayant fait leurs preuves et entériner les enseignements tirés et les innovations apportées au cours du prochain cycle de programme. Le programme ordinaire a fait ressortir les interventions et stratégies suivantes qui se sont révélées efficaces en Turquie et qui seront poursuivies dans le cadre du prochain programme :

a) Plaidoyer et mobilisation sociale (en particulier lors de la phase initiale du programme);

b) Adaptation de l'infrastructure d'information de manière à susciter l'intérêt du public;

c) Renforcement des capacités en faveur des partenariats d'exécution (à la fois aux plans local et national);

d) Approche intersectorielle de la prestation de divers services – prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, soins de santé primaires et système d'aiguillage, soins et développement intégrés de la petite enfance/formation des mères, crèches et centres de jeunes, etc. – qui se sont révélés d'un bon rapport coût-efficacité;

e) Autonomisation et participation, afin que les volontaires des collectivités et les familles puissent, de leur propre responsabilité, veiller à leur santé et à leur bien-être, en les amenant notamment à adopter de nouveaux comportements et en suscitant de nouvelles demandes de services. À cette fin, des systèmes d'aide sociale culturellement adaptés seront mis à profit pour renforcer la participation et garantir, ce faisant, la durabilité et la rentabilité de ces activités;

f) Introduction et gestion des programmes au niveau des provinces et des districts pour que les interventions localement ciblées sur les groupes de population vulnérables couvrent le maximum de terrain et aient une efficacité optimale, ceci du fait que les responsabilités et la supervision seront assumées davantage au plan local.

20. Le Bureau de l'UNICEF en Turquie retiendra les interventions novatrices dont on a fait l'expérience au cours du cycle précédent, telles que l'aide psychosociale, la mise en pratique du concept d'environnement propice au bien-être de l'enfant et la prestation intégrée de services. Ces interventions seront regroupées dans le cadre d'un projet de planification des secours d'urgence en cas de catastrophe qu'adopteront les administrations provinciales du pays au titre des mesures de planification préalable en prévision d'une catastrophe. Les nouveaux liens de collaboration noués avec les universités locales, les organisations bénévoles et les organismes de secours internationaux, ainsi qu'avec les nouveaux donateurs de ressources au titre du programme seront aussi maintenues. On continuera également de recourir aux nouvelles technologies, notamment au site Web du Réseau d'information sur les enfants en Turquie et au Système d'information géographique aux fins des activités de plaidoyer et en vue de l'élaboration de directives et de programmes. Un système de contrôle et d'évaluation pour la mise en oeuvre du programme, la gestion des activités et la documentation sera mis au point lors du prochain cycle du programme. La collecte de données relatives aux processus de programmation, aux méthodes utilisées et aux coûts occasionnés auxquelles se référer pour recommander que les interventions originales soient plus largement reproduites, sera tout à fait utile.

### **Évaluation du programme d'éducation des familles en Roumanie**

21. L'UNICEF a commencé ses travaux en Roumanie en 1991 et entame à présent son troisième cycle de programme portant sur la période 2000-2004. Le Fonds a entrepris une tâche ambitieuse en travaillant sur plusieurs fronts pour traiter des questions suivantes : enseignement préscolaire, éducation des parents, développement communautaire, enseignement dispensé aux communautés roms, VIH/sida et formation d'« agents du changement ».

22. Le cycle précédent de programmation du projet quinquennal d'éducation des familles portant sur la période 1995-1999 faisait suite à un projet antérieur consacré aux soins et au développement des jeunes enfants portant sur la période 1991-1994, qui devait couvrir un plus grand nombre de pays et qui vise à présent à renforcer la structure familiale grâce à un enseignement et une formation à différents niveaux offerte aux dispensateurs de soins et autres personnes impliquées dans la mise en oeuvre des politiques et des programmes concernant la protection de l'enfance. Le projet a fait intervenir différents partenaires, dont le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la santé, le Ministère du travail et de la protection sociale, les maires, divers responsables locaux, les ONG, les églises, les éducateurs, les infirmières, les travailleurs sociaux et les parents. Les activités menées dans le cadre du projet ont porté en particulier sur la formation à dispenser aux agents du changement (essentiellement, directeurs de jardins d'enfants, enseignants, inspecteurs d'école, travailleurs sociaux, infirmières, maires, etc.) portant sur l'élaboration et la réalisation du programme en faveur de la petite enfance, et sur l'éducation des parents, et l'éducation en matière de santé et de développement communautaire.

23. L'évaluation a mis en évidence certains aspects positifs des stratégies utilisées dans le cadre du programme, à savoir : a) la sélection de partenaires qui soient des acteurs de premier plan et des organismes clefs du secteur public ou privé; b) la formation de formateurs, pour démultiplier les effets de la formation; et c) la sélection judicieuse d'ONG partenaires pour compléter le travail mené dans le cadre du projet. L'intégration des composantes du programme au système existant a permis d'adapter le projet à la situation locale et de garantir sa durabilité.

24. Des domaines de préoccupation ont également été mis en évidence : a) nécessité de définir plus précisément les objectifs; b) absence d'une évaluation normalisée et d'instruments de suivi; c) manque de personnel pour le projet; d) insuffisance de l'attention accordée aux crèches; et e) impact minimal du projet destiné aux enfants roms.

25. L'évaluation a fait ressortir un certain nombre d'enseignements qui ont été tirés de la mise en oeuvre du projet. Le succès du programme dépend de la manière dont sont dirigées les communautés et de l'existence d'un certain nombre de projets connexes. En outre, à moins qu'ils ne soient convenablement nourris et vêtus, les enfants des communautés pauvres ne s'intéressent guère à l'école. D'autre part, former des spécialistes de l'enfance ne garantit pas qu'ils resteront dans le système. Nombre d'entre eux, après avoir profité de cette formation, s'orientent vers d'autres projets ou d'autres professions.

26. Au cours du prochain cycle de programme, le projet sera axé sur deux principaux domaines : celui du soin et du développement des jeunes enfants, qui va de pair avec l'éducation préscolaire, de l'éducation des parents et de la participation des enfants, et celui du développement communautaire pour consolider la structure familiale, qui implique le renforcement des capacités des agents du changement, ainsi que la mise en valeur et l'éducation des communautés roms.

27. L'équipe a estimé que pour évaluer un programme aussi étendu et varié après cinq années de mise en oeuvre, il fallait au moins trois semaines pour se déplacer dans tout le pays afin de suivre les activités du programme et de s'entretenir avec le personnel de contrepartie, et plusieurs autres semaines par la suite pour rédiger et mettre en forme les conclusions de l'évaluation.

28. Une fois achevée, l'évaluation a été utilisée aux fins d'établissement de bilan lors de la réunion à cet effet qui a rassemblé les participants à l'évaluation et les responsables chargés des politiques en matière d'éducation et de protection de l'enfance. L'analyse concertée de l'évaluation comme base de discussion lors d'une réunion ouverte à une large participation a été très positive et pourra servir d'exemple pour d'autres pays de la région.

### **Évaluation du Projet de la mer d'Aral pour une aide régionale et une assistance en matière d'environnement (projet localisé englobant le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan)**

29. Le Projet de la mer d'Aral a été mis en place en 1995 en vue de remédier à la situation des femmes et des enfants vivant dans les régions touchées par le problème écologique de la mer d'Aral. Il visait les provinces les plus proches du bassin de la mer d'Aral dans chacun des trois pays concernés, à savoir : le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan. Le projet comportait les cinq composantes sui-

vantes : santé maternelle; santé infantile, y compris la lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës; nutrition, y compris l'allaitement maternel, l'anémie et la carence en iode; l'éducation de base; et l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

30. Il a été convenu d'évaluer le Projet de la mer d'Aral en 2000 pour faire des suggestions pour le nouveau programme prévu pour 2000-2004. L'évaluation était fondée sur une étude préliminaire des documents, matériels et statistiques disponibles et sur des discussions avec les différents bureaux concernés de l'UNICEF, les représentants des instances locales, le personnel de santé, les directeurs d'école, les ONG et d'autres partenaires dans les trois pays. De cette évaluation ont été tirées les principales conclusions suivantes :

a) Parmi les objectifs initiaux, ceux qui portaient sur la vaccination, la lutte contre les maladies diarrhéiques et l'allaitement maternel ont été atteints grâce au soutien actif de l'UNICEF. Le montant appréciable de ressources financières, le personnel en nombre suffisant, l'appui politique, la définition d'objectifs précis, les activités efficaces de mobilisation sociale et de communication et l'utilisation judicieuse des données d'information aux fins du suivi sont autant de facteurs qui ont contribué au succès du projet;

b) La plupart des autres objectifs initiaux qui avaient été fixés pour les maladies respiratoires aiguës, la santé maternelle, l'anémie ferriprive, la carence en iode, l'éducation de base, l'approvisionnement en eau et l'assainissement n'ont pas été atteints. Cet échec s'explique à la fois par le fait que les objectifs étaient irréalistes et peu précis et par le manque de ressources financières et humaines dans le domaine de l'éducation et dans le secteur de l'eau et l'assainissement;

c) L'approche transectorielle et transgouvernementale adoptée pour la gestion du projet s'est réduite dans la pratique à une approche multisectorielle et multi-gouvernementale;

d) Le programme a servi à renforcer les capacités au niveau local et a permis d'atteindre les groupes cibles des campagnes de vaccination, du programme de lutte contre les maladies diarrhéiques, des activités visant la réduction de la mortalité néonatale et infantile, de la promotion de l'allaitement maternel et, dans une moindre mesure, des activités visant la réduction de la mortalité maternelle et de l'anémie chez les femmes et les enfants;

e) La structure d'encadrement n'était pas adaptée aux tâches assignées. La coordination entre l'UNICEF, le Gouvernement, les ONG et d'autres partenaires internationaux doit également être améliorée;

f) Les résultats des appels de fonds lancés aux donateurs sont bien en deçà des niveaux prévus.

31. Nombre des recommandations faites à l'issue de l'évaluation ont été intégrées dans le nouveau programme et de nouvelles études porteront sur les maladies respiratoires aiguës et la prévention et la lutte contre l'anémie. L'évaluation a également révélé qu'une crise alimentaire risquait de se produire en Ouzbékistan et une étude comportant la mesure de la circonférence du bras a été menée en novembre. Les activités concernant la lutte contre les affections aiguës des voies respiratoires, la santé maternelle, l'anémie ferriprive, la carence en iode, l'éducation de base, l'hygiène, l'eau et l'assainissement, qui n'ont pas été menées à terme, font partie intégrante du

nouveau programme de coopération portant sur la période 2000-2004. Ce programme comprend des projets intersectoriels tels que le projet concernant le soin et le développement des jeunes enfants. On s'est efforcé, lors de la planification des activités, de veiller à ce que les objectifs soient clairs, réalistes et mesurables. On s'efforce aussi actuellement de promouvoir la participation des communautés aux activités de planification, de mise en oeuvre et de suivi, mais ces efforts varient d'un pays à l'autre et d'un projet à l'autre.

32. Compte tenu du processus politique d'édification nationale dans ces trois États, il est difficile de prévoir dans quelle mesure ces travaux qui visent plusieurs pays à la fois auront des résultats durables. S'il est vrai que ces États sont en butte à un grand nombre de difficultés qui leur sont communes, les problèmes écologiques dans le bassin de la mer d'Aral ont néanmoins donné lieu à des interventions différentes. Dans l'immédiat, toutefois, de nombreuses interventions sont menées avec la participation du personnel technique affecté auprès des trois Gouvernements.

### **Évaluation du projet d'enseignement général en Albanie**

33. Le projet d'enseignement général a été lancé en 1997. La phase préparatoire et les deux premières phases du programme étaient achevées en juin 2000. Six écoles ont été intégrées au projet au cours de la première phase et 10 autres l'ont été au cours de la seconde. L'Institut d'études pédagogiques du Ministère albanais de l'éducation et l'International Institute for Global Education de l'Université de Toronto étaient associés à l'UNICEF dans ce projet. L'évaluation avait pour objet d'examiner l'impact que pouvait avoir eu ce projet sur les classes qui l'avaient appliqué et d'aboutir à des recommandations visant à en étendre la portée.

34. L'évaluation a donné lieu à un examen et une analyse d'une évaluation interne de la première phase du projet ainsi qu'une analyse de la deuxième phase. La méthode employée était essentiellement celle de l'analyse qualitative.

35. Le programme d'enseignement général combine une méthode d'enseignement de groupe à une philosophie de l'enseignement faisant intervenir l'élève dans son propre apprentissage et mettant en pratique une conception systémique de l'apprentissage. Dans le projet pour l'Albanie ont été mises au point des « activités » qui peuvent être menées pendant la durée d'une classe. Ces activités visent à atteindre les objectifs fixés dans le programme pour les matières suivantes : mathématiques, connaissance de la nature, langue albanaise, éducation civique et histoire/géographie. À partir de leur objet précis, par exemple, de la langue, elles donnent également aux élèves la possibilité de discuter de sujets plus larges tels que l'environnement ou la santé. Des exercices pédagogiques encouragent les élèves à mettre leurs connaissances en pratique dans la vie courante.

36. Les résultats de l'évaluation montrent qu'après trois ans, le projet a une incidence positive sur la participation des élèves et du personnel enseignant au projet. Voici quelques-unes des conclusions qui en ont été tirées :

a) Des changements qualitatifs ont été constatés dans certains domaines : meilleure participation des élèves à la classe, développement de l'aptitude à résoudre les problèmes, tolérance accrue à l'égard des différences et renforcement du sentiment d'estime de soi. Des informations ponctuelles indiquent que les résultats scolaires se sont améliorés;

b) Les élèves ayant des difficultés participaient davantage à la classe et apprenaient mieux;

c) Les élèves participaient aux activités destinées à améliorer l'école et la vie communautaire et ils ont fait savoir qu'ils avaient de meilleures relations avec les autres membres de leur famille;

d) Les enseignants, qui se sont déclarés très satisfaits, se sentaient à l'aise avec les méthodes d'enseignement de groupe. Ils concevaient leur rôle comme celui d'un facilitateur et d'un partenaire dans l'apprentissage plutôt que d'un enseignant se bornant à dispenser des connaissances;

e) Les enseignants estimaient que le projet d'enseignement général prenait davantage de temps que le mode d'enseignement traditionnel mais ils pensaient tous que cette méthode était beaucoup plus efficace pour assurer que les élèves poursuivent leurs études;

f) Une équipe restreinte a mis au point les activités que les enseignants devaient ensuite mettre à exécution. Certains enseignants se sentaient suffisamment à l'aise pour mettre eux-mêmes au point des activités sur mesure mais il faudra pousser plus loin l'intégration du personnel enseignant pour développer cette capacité;

g) On a jugé que la formation dispensée avait préparé efficacement le terrain en vue d'assurer le succès du projet. Tous les intéressés souhaitaient qu'elle soit encore plus poussée et qu'on mette en place un module de formation à l'intention des formateurs;

h) Les ressources disponibles pour ces activités étaient généralement suffisantes et les enseignants et les élèves et étudiants ont bien su les mettre à profit. Cependant, tous ont souligné la nécessité d'un accroissement des moyens techniques et des matériels de référence pour garantir l'amélioration continue du projet;

i) Les directeurs d'établissement et doyens d'académies, le Ministère de l'éducation et l'Institut d'études pédagogiques en ont tous vivement recommandé la mise en oeuvre. Les premiers encourageaient la formation en cours d'emploi dans leur région et l'Institut ménageait du temps au personnel de l'équipe restreinte pour lui permettre de mettre au point les activités et de fournir un appui aux enseignants qui mettaient en oeuvre le projet;

j) Il est apparu que le projet renforçait l'action menée au sein du système d'enseignement albanais en vue de réformer le programme scolaire;

k) Les relations au sein de l'école et de la communauté semblaient s'être améliorées à la suite du projet.

37. Il est ressorti de l'évaluation qu'étant donné la situation précaire du système d'enseignement albanais, il faudrait que le projet bénéficie pendant quelque temps, sous une forme ou sous une autre, d'un appui financier extérieur. Ce projet qui véhicule un programme d'enseignement général, partant essentiellement du principe qu'il doit être appliqué généralement et en profondeur dans tout le système d'enseignement, ne saurait être considéré comme un simple palliatif.

38. Il est clair, au vu des résultats d'ores et déjà obtenus dans les écoles, que l'évolution souhaitée commence à se produire. Un élan a été donné au système d'enseignement albanais, élan qu'il faut maintenant entretenir suffisamment longtemps. La dynamique ainsi créée joue en faveur des enseignants, des élèves et des

parents qui entendent faire changer les choses, changement que seule l'intégration complète du projet d'enseignement général au système permettra d'obtenir. Enfin, il serait rentable pour l'UNICEF de continuer à jouer un rôle de partenaire et de facilitateur jusqu'à ce que les Albanais soient eux-mêmes en mesure d'assurer la poursuite du projet dans son intégralité.

39. À la suite de cette évaluation, plusieurs orientations ont été données au programme en 2001, parmi lesquelles l'adjonction d'un projet de formation des enseignants mené en association avec les instituts pédagogiques, l'extension du projet aux quatre premières classes du cycle d'enseignement primaire et l'inclusion de nouvelles écoles.

### **La jeunesse dans les sociétés en transition (Projet MONEE/Centre de recherche Innocenti)**

40. Cette année, le rapport MONEE est consacré à la situation des 65 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans (en 1999) dans la région. C'est la première génération depuis la chute du communisme qui va quitter l'école, chercher du travail et décider de fonder une famille. C'est donc elle qui va tester les réformes adoptées durant les 10 dernières années.

41. Sur l'ensemble des jeunes, 26 millions (41 %) bénéficiaient d'un enseignement, 21 millions (32 %) avaient un emploi et 18 millions (27 %) n'étaient ni scolarisés ni employés. Les membres de la présente génération sont souvent considérés comme les gagnants logiques de la transition, ouverts aux idées neuves et capables de s'adapter à une nouvelle situation. Il reste qu'ils font également figure de pionniers dans ces sociétés renaissantes. Aussi, occupent-ils dans un tel contexte une place centrale; la période de transition présente pour eux des risques particuliers mais elle leur offre également des possibilités.

42. Le rapport fait non seulement ressortir les problèmes auxquels est confrontée la génération de la transition, mais il voit également en elle un immense atout pour la région en cette période de mutation économique et sociale rapide. Dépasant la conception qui veut que les jeunes soient les bénéficiaires passifs de produits, services et valeurs courantes, il préconise l'adoption d'une politique qui leur soit favorable comme elle serait bénéfique pour les familles, les communautés et la société en général. Deux principes sous-tendent cette stratégie : reconnaître les jeunes en tant que groupe de population distinct ayant des besoins propres et assurer leur participation, notamment en amorçant avec eux un dialogue authentique qui leur permette d'apporter leur contribution aux décisions à prendre quant à l'orientation des politiques.

### **Conclusion**

43. Les pays qui préparent cette année leurs recommandations relatives aux programmes de pays et des plans-cadres d'opérations ont commencé à élaborer des plans intégrés de suivi et d'évaluation. Bien que l'on se soit efforcé par le passé d'élaborer des plans de ce type, leur objet précis n'était pas suffisamment clair, ce qui fait qu'ils n'ont guère été utilisés en tant qu'outil de gestion. Les choses changent à présent à mesure que le personnel chargé du programme se familiarise avec le

concept et prend conscience des avantages de ce type de plan, ce qui permettra assurément d'améliorer davantage encore les évaluations à l'avenir.

44. La capacité accrue de collecte et d'analyse des données, tâches qui ont été facilitées par les activités entreprises dans le cadre du suivi mondial (Éducation pour tous (EPT) et examens de fin de décennie), et les formations mises au point dans le cadre des enquêtes en grappes à indicateurs multiples permettront certainement de fournir des données de base qui contribueront à améliorer les évaluations ultérieures. Il demeure nécessaire d'assurer le suivi de ces activités et de continuer de développer les compétences du personnel de contrepartie et des administrateurs de programme qui ont déjà participé aux ateliers de formation dans le cadre desdites enquêtes.

45. Les structures de programme évoluant tandis que l'on passe d'une démarche sectorielle traditionnelle à une démarche intégrée et fondée sur le respect des droits, les évaluations de programme seront d'une utilité plus grande encore, s'agissant de rendre compte de l'emploi des ressources. À l'avenir, l'accent sera mis davantage sur le suivi et l'évaluation de l'efficacité du programme-cadre lui-même et des stratégies utilisées pour obtenir des résultats.

---